

« Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous accueillir dans la maison / chambre des familles de l'EHPAD « Les Jardins du Castel » à Châteaugiron. Dans ce logement vous trouverez tout le confort nécessaire afin de profiter au mieux de votre séjour.

Bienvenue !

David JEULAND
Directeur des « Jardins du Castel »

Caractéristiques de la maison des familles :

- 1 pièce de vie (séjour-cuisine, canapé lit 2 personnes)
- 1 chambre (lit 2 places, armoire)
- 1 salle-de-bains (douche, WC)

A noter :

- Pour faciliter votre venue nous avons décidé de ne pas donner d'horaires d'arrivée ou de départ. Toutefois merci de noter sur cette feuille votre horaire d'arrivée afin d'organiser la remise des clefs de la maison.

Dates de séjour

Arrivée : le / / à h **Départ :** le / / à h

Mise à disposition de la chambre des familles uniquement si la maison des familles est occupée.

Tarifs :

- Maison des familles : **35€ / nuit**
 Chambre des familles : **25€ / nuit**

Nombre de jours :

Prix total du séjour : €

Ce prix s'entend :

Ménage et taxes de séjour comprises.
Draps et linge fournis.
Repas non inclus.

Locataire :

M./Mme
Adresse :
.....
Code postal : Commune :
Tél. domicile :
Tél. portable :
Mail :

Nombre de locataires :

(La capacité maximum de la maison est de 4 personnes adultes)

..... personnes dont adultes
..... enfants

Votre contact :

Accueil EHPAD Les Jardins du Castel

B.P. 16 - 12 rue Alexis Garnier
35410 CHÂTEAUGIRON

Tel : 02 99 37 40 12

Fax : 02 99 37 59 26

Mail : ehpad.chateaugiron@lesjardinsduc Castel.com

- Merci de nous retourner le contrat signé avant votre arrivée par courrier ou par mail au contact indiqué ci-dessus.
- Le règlement de la location se fera à la réception de la facture.
- La location prend effet à la remise des clefs le jour de votre arrivée.

Je soussigné M déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso du présent document.

A Châteaugiron, le

Le Directeur,

David JEULAND



A le

Le locataire (Signature et mention "lu et approuvé")

CONDITIONS GENERALES

Dans les conditions générales qui suivent, l'établissement « Les Jardins du Castel » sera désigné par le terme « propriétaire »

Article 1 - Ce contrat concerne la location de la maison/chambre des familles de l'EHPAD « Les Jardins du Castel » située au 12 rue Alexis Garnier 35410 Châteaugiron. Il s'agit d'une petite maison de deux pièces (séjour, chambre) et salle-de-bains (douche, WC).

Article 2 - durée du séjour : Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 - conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un exemplaire signé du contrat de location. Le même exemplaire signé par le propriétaire sera retourné au locataire.

La location conclue entre les parties au présent acte **ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire.**

Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.

Article 4 - annulation par le locataire : Toute annulation doit être notifiée au propriétaire par courrier/email avec accusé de réception ou par téléphone.

a) annulation avant l'arrivée dans les lieux : l'annulation est possible jusqu'à la veille de l'arrivée et doit être notifiée au propriétaire par courrier/email avec accusé de réception ou par téléphone.

Si le locataire ne se manifeste pas **dans les 12 heures** qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son logement.

b) si le séjour est écourté, le locataire peut prévenir le propriétaire jusqu'au jour de son arrivée.

Article 5 - annulation par le propriétaire : Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées par avance.

Article 6 - arrivée : Le locataire doit se présenter le jour précisé dans le créneau horaire mentionné sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.

Article 7 - règlement de la location : Le montant total de la location sera réglé la réception de la facture.

Article 8 - état des lieux : Un état des lieux n'est pas effectué à l'entrée. Toutefois **en cas d'usage anormal de la maison, ou de salissure exceptionnelle, le montant des frais de ménage sera refacturé au locataire.**

Article 9 - dépôt de garantie ou caution : Aucun dépôt de garantie n'est demandé au locataire. Un inventaire des meubles, matériels et objets est affiché dans la maison. En cas de détérioration de meubles, matériels ou objets trop importante à l'issue de la durée de son séjour, une compensation financière pourra être demandée au locataire.

Article 10 - utilisation des lieux : Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Le locataire est prié de notifier au propriétaire toute dégradation des locaux, meubles, matériels ou objets constatés.

Article 11 - capacité : Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de 4 personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du client.

Article 12 - assurances : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré.

Article 13 - sécurité incendie : La maison est équipée d'un détecteur de fumée. **Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de la maison. En cas de non respect de la consigne le propriétaire pourra mettre fin au présent contrat.**

Article 13 - paiement des charges : Les charges d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de location, pour un usage normal. En cas d'utilisation anormale, les charges pourront être refacturées au locataire.

Article 14 - litiges : Toute réclamation relative à la location sera traitée par le Tribunal compétent.